



Organisation de l'évacuation en cas d'incendie et d'urgence

Chaque jour, des entreprises sont confrontées à un incendie. En tant qu'employeur, vous êtes tenu de prendre des mesures pour limiter les risques et préparer vos collaborateurs aux situations d'urgence. Une procédure d'évacuation claire est d'une importance vitale, au sens littéral du terme.

Pourquoi ?

Organiser régulièrement un exercice d'évacuation dans votre entreprise permet à vos collaborateurs d'apprendre à évacuer les lieux de manière rapide et sûre en cas d'urgence. À noter qu'en tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'organiser ce type d'exercice une fois par an.

Pour qui ?

- Pour les employeurs et les travailleurs. En effet, en cas d'incendie ou de toute autre situation d'urgence, toutes les personnes présentes doivent pouvoir évacuer les lieux de manière rapide et sûre, quelle que soit leur fonction.
- En tant qu'employeur, vous apprenez à organiser l'exercice annuel. Celui-ci vous permet de vérifier comment toutes les personnes présentes réagissent en cas d'alerte incendie et si l'évacuation se passe comme prévu : chacun se rend-il rapidement au lieu de rassemblement et les collaborateurs connaissent-ils leurs tâches prévues dans la procédure d'évacuation ?
- Vos travailleurs procèdent à l'évacuation en suivant des instructions. Ils vivent ainsi concrètement ce qu'ils sont censés faire et apprennent comment se comporter dans les véritables situations d'urgence.
- Pour votre service de lutte contre les incendies, qui encadre l'évacuation et peut éteindre des départs de feu. Ses membres peuvent tester leurs tâches dans la pratique et contrôler l'efficacité de la procédure d'évacuation.

Comment ?*

- Le conseiller en prévention rassemble toutes les informations nécessaires et émet un avis concernant ce qui peut être amélioré dans l'exercice d'évacuation existant. Si vous n'avez pas encore de procédure d'évacuation, le conseiller en prévention en élabore une avec vous.
- Le conseiller en prévention présente la procédure d'évacuation aux différentes parties concernées : il les renseigne sur leurs tâches en cas d'urgence et explique aux collaborateurs les instructions générales.
- Les travailleurs et les parties externes participent à l'exercice d'évacuation, sous l'encadrement de professionnels.
- Si vous organisez vous-même l'exercice d'évacuation, le conseiller en prévention peut intervenir en tant qu'observateur neutre et ébaucher le déroulement de l'exercice.

Résultat*

- Une nouvelle procédure d'évacuation dans laquelle sont précisés les aspects pratiques ou des conseils concernant la procédure existante.
- Une formation sur mesure pour toutes les personnes concernées.
- Un encadrement professionnel durant les préparatifs, l'exercice d'évacuation lui-même et le débriefing.
- Un rapport d'évaluation de l'exercice d'évacuation encadré.
- Une liste de conseils et de points à améliorer à l'issue d'un exercice d'évacuation organisé par vos soins.

** Le service proposé est élaboré de manière modulaire. Les différentes étapes et le résultat dépendent du ou des module(s) que vous aurez choisi.*

Dans la pratique

Mensura vous épaula lors de votre analyse de risques et vous aide à établir un dossier de prévention incendie. Nous organisons en outre des formations en matière de prévention incendie. Vos collaborateurs auront ainsi la certitude de travailler en toute sécurité et de pouvoir évacuer les lieux de manière sûre et rapide en cas d'urgence.

Besoin d'aide ? Contactez-nous : nous nous ferons un plaisir de vous aider.